

La Roche-sur-Yon, le jeudi 8 juillet 2021

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon - BP829

85021 La Roche-sur-Yon
Tel : 02-51-47-47-47
Fax : 02-51-37-48-71

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU

1 DELOCALISATION DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Afin d'accueillir , dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes , les élus et le public attendu lors des séances de conseil municipal pendant la crise sanitaire, il est proposé de fixer le lieu de ces réunions à la salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche, 80 rue Emile Baumann à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2 CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Suite aux élections municipales et conformément au code général des impôts, la commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée. Le Conseil doit proposer une liste de 32 contribuables au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants appelés à siéger au sein de la CCID.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

3 AVENANT A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION COEUR DE VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

En mars 2018, la Ville de La Roche-sur-Yon était sélectionnée pour bénéficier du programme national « Action Cœur de ville ».

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme vise à soutenir les territoires en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

Le programme se déroule en 3 phases.

La première phase a donné lieu le 2 octobre 2018 à la signature de la convention-cadre qui a défini la gouvernance et a permis l'identification d'une vingtaine d'actions matures prêtes à être mis en œuvre.

La seconde phase, dite phase d'initialisation, est l'occasion d'élaborer un diagnostic global approfondi de notre territoire et de mener des études complémentaires, notamment dans les domaines du commerce et de l'habitat. Cette phase permet également de définir le périmètre « Opération de revitalisation de Territoire »(ORT) sur lequel se concentre les actions et moyens du programme « Action Cœur de Ville ».

La dernière phase, dite de déploiement, concerne la mise en œuvre du plan d'actions jusqu'en 2022.

Cet avenant a donc pour objet de clore la phase d'initialisation validant le diagnostic, le périmètre ORT, les études complémentaires achevées ou en cours, et d'ouvrir la phase de déploiement à travers la mise en œuvre du plan d'actions.

Le contexte de crise sanitaire nécessitera évidemment une action encore plus massive en faveur de l'habitat et des commerces de centre-ville. L'intégration de ces mesures à la convention Cœur de Ville fera l'objet d'un avenant ultérieur.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de cet avenant.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

4 DSP GESTION DU PARC DES EXPOSITIONS DES OUDAIRIES ET DE LA SALLE DES FETES DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES - AVENANT N°1

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'exploitation de la Halle A et de la salle du Bourg-sous-la-Roche relève d'activités spécifiques dédiées aux clubs sportifs et associations de la commune de la Roche sur-Yon.

Suite à la prolongation de la délégation de service public du parc des expositions et de la salle des fêtes du Bourg-sous-la-Roche jusqu'au 31 août 2020, il convient de prolonger la convention de répartition des charges entre la ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération visant à refacturer les dépenses inhérentes aux activités propres de la commune. Il est proposé au conseil d'approuver les termes de cet avenant.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 ADMISSIONS EN NON VALEURS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les admissions en non valeurs et créances éteintes pour le budget principal et budget annexe stationnement.

Monsieur le Trésorier Principal demande l'admission en non valeurs de créances pour lesquelles il a rapporté les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il n'a pu en obtenir le recouvrement (sommes minimales, procès verbaux de carence, débiteurs partis sans laisser d'adresse, insuffisance d'actif...).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ALARMES ANTI-INTRUSION - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard

La ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération ont des besoins similaires en matière de prestations de maintenance des installations d'alarmes anti-intrusion. Il est proposé au conseil de valider le principe de constitution d'un groupement de commandes permanent.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 SURVEILLANCE DES BATIMENTS ET DES MANIFESTATIONS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard

La ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération ont des besoins similaires en matière de surveillance des bâtiments et manifestations. C'est pourquoi il a été décidé de constituer un groupement de commandes permanent. Il est proposé au conseil de valider cette procédure.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE SECURITE INFORMATIQUE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard

La Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, et le CCAS de La Roche-sur-Yon disposent d'un système informatique mutualisé qui nécessite l'acquisition d'équipements de sécurité. Le projet de mutualisation des infrastructures réseaux avec les communes de l'Agglomération va par ailleurs nécessiter l'achat d'équipements et de prestations de services permettant de faire évoluer le système tout en garantissant un niveau de sécurité élevé. Il est proposé au conseil de valider les termes de la convention de groupement constituée à cet effet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché afférent.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9 ACQUISITION DE FOURNITURES ET LIVRES SCOLAIRES - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre la Ville de La Roche-sur-Yon, la commune de Landeronde et la commune de Venansault pour l'acquisition de fournitures et livres scolaires. Le montant maximum annuel du marché est de 160 000,00 € HT pour l'ensemble des membres du groupement. La Ville de La Roche-sur-Yon est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer le marché au nom et pour le compte du groupement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature des avenants suivants :

- Avenant n° 4 au marché n° V17-070 - Aménagement des espaces publics du quartier des Halles - Lot n° 1 " Terrassements, voirie, réseaux humides "
- Avenant n° 4 au marché V18-103 - Restructuration et extension du groupe scolaire Jean Roy et André Malraux - lot n° 2 : Gros-œuvre
- Avenant n° 3 au marché V18-109 - Restructuration et extension du groupe scolaire Jean Roy et André Malraux - lot n° 8 : Serrurerie
- Avenant n° 2 au marché V18-113 - Restructuration et extension du groupe scolaire Jean Roy et André Malraux - lot n° 12 : plafonds suspendus
- Avenant n° 1 au marché V18-116 - Restructuration et extension du groupe scolaire Jean Roy et André Malraux - lot n° 15 : Peinture, revêtements muraux

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11 VENTES AUX ENCHERES SUR LA PLATEFORME WEBENCHERES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les conditions de ventes de biens vétustes mis en vente par la Ville de La Roche-Sur-Yon aux enchères sur la plateforme Webenchères lors de la campagne réalisée en septembre 2020.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL AU CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Afin de renforcer l'action sociale en faveur du personnel la Ville de La Roche-sur-Yon est adhérente au Comité National d'Action Sociale(CNAS)depuis le 1er janvier 2017.

Il est proposé au conseil de désigner Madame Sylvie DURAND, en qualité de déléguée élue, afin de participer notamment à l'assemblée départementale annuelle de cet organisme.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13 PROLONGATION DU MANDAT DU CONSEIL DES SAGES - ANNEE 2020

Rapporteur : Madame Dominique Boisseau-Rapiteau

La Ville de La Roche-sur-Yon cherche à associer les citoyens à la vie démocratique de la commune, notamment au travers des instances consultatives que sont les cinq Conseils citoyens, le Conseil Municipal des Jeunes et le Conseil des Sages. La crise sanitaire a suspendu les actions du Conseil des Sages élu le 02 juillet 2019.

Il est proposé au conseil de prolonger leur mandat jusqu'en juillet 2021.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14 ACCEPTATION DU MODE DE REGLEMENT EN e-CESU ET e-ANCV

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La collectivité accepte le mode de paiement par cheque CESU et/ou ANCV depuis plusieurs années. Il est proposé à la collectivité d'accepter une évolution dématérialisée de ces modes de paiement pour faciliter les démarches des familles.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15 FONDS DE SOUTIEN SUITE COVID - AIDES EXCEPTIONNELLES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

En avril dernier, le conseil municipal a décidé de mettre à disposition une enveloppe de 400 000 € pour aider les associations en difficulté et assurer leur pérennité. Après une première série d'aides attribuées en juillet dernier, il est proposé de soutenir d'autres structures.

Il est proposé au conseil d'approuver les montants accordés par le fonds de soutien après l'étude des dossiers au cas par cas.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

16 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 2019, la Ville de La Roche-sur-Yon a créé une commission locale du site patrimonial remarquable, chargée du suivi et de la mise en œuvre des règles du site patrimonial remarquable, et remplaçant la commission locale de l'AVAP (CLAVAP).

Celle-ci est composée de 4 membres de droit et de 12 membres nommés.

Suite aux élections municipales et à la désignation des nouveaux élus, la composition de cette commission doit être revue. Il est proposé au conseil d'en approuver la nouvelle composition.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17 MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE 2020 - ACTION EN MAITRISE D'OUVRAGE VILLE - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin

Le Programme de Réussite Educative (PRE) est issu de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Il s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans (étendu à 18 ans dans le cadre du décrochage scolaire), résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et, qui présentent des signes de fragilité et/ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux.

L'objectif consiste à conjuguer les accompagnements dans les champs éducatif, scolaire, social, sanitaire, culturel, loisirs et de parentalité, pour apporter une réponse complète aux problématiques repérées chez les enfants et les jeunes.

A la Roche-sur-Yon, le PRE a été mis en place en 2006 et, par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2009, la Ville de La Roche-sur-Yon a désigné le Centre Communal d'Action Sociale de La Roche-sur-Yon pour assurer le portage juridique du dispositif.

L'Etat affecte une enveloppe de crédits spécifiques pour six actions PRE à conduire en 2020 d'un montant total de 140 000 euros, versée intégralement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Parmi ces six actions, le CCAS confie le portage de l'action numéro 1 du PRE " Coordination et animation du Programme de Réussite Éducative " à la Ville de La Roche-sur-Yon. Pour cela, le CCAS attribue une subvention à la Ville d'un montant de 26 000 euros correspondant à 60 % du poste de coordonnateur PRE. Une convention pour l'année 2020 est ainsi réalisée afin de préciser les modalités du partenariat. Il est proposé au conseil d'en approuver les termes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18 RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2019

Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin

Conformément au Code général des collectivités territoriales, les communes ayant bénéficié de la DSU au cours de l'exercice précédent doivent présenter à leur assemblée délibérante un rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain.

La Ville de La Roche-sur-Yon a bénéficié en 2019 d'une dotation de 1 498 422 € contre 1 403 221 € en 2018. Il est proposé au conseil de prendre acte de ces actions.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19 VALIDATION DES ETUDES D'AVANT-PROJET DU PARC DE LA VIGNE-AUX-ROSES

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au conseil :

1-la validation de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux à 1 611 700€HT

2-l'établissement du forfait de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre pour le parc

3-la validation des travaux d'aménagement d'une aire de fitness/street work out réalisée sous maîtrise d'œuvre interne

4-la demande de subvention, d'un montant de 73 750 €, auprès de l'agence national du sport pour la réalisation d'équipements sportifs.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20 AMENAGEMENT DU CINEMA LE CONCORDE DANS L'ILET PIOBETTA "LE CARRÉ NAPOLÉON" - VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD) - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La ville de La Roche-sur-Yon souhaite intégrer le cinéma Le Concorde au sein de l'Îlot Piobetta. Par délibération en date du 28 juin 2018, le programme fonctionnel le lancement du marché de maîtrise d'œuvre ont été approuvés. Il est proposé au Conseil de valider l'Avant Projet Définitif (APD).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21 SECTEUR DE L'ANCIEN INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES BOULEVARD LOUIS BLANC - ACQUISITION FONCIERE AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDEE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Conformément à l'article 15 de la convention signée le 26 mai 2015 entre la Ville et L'EPF de la Vendée pour une durée de 5 ans concernant le portage foncier du site de l'ex IUFM, il convient de procéder au rachat des biens restant acquis par l'EPF de la Vendée et ce au plus tard six mois après le terme de la convention. Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette acquisition foncière d'environ 7 805 m² au prix de 958 858,82 € HT soit 971 871,95 € TTC.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22 PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE LA VIGNE AUX ROSES (PRIR) : CONVENTION DE FINANCEMENT CONCLUE ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET VENDEE HABITAT DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE RESIDENTIALISATION

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre du PRIR de la Vigne aux Roses, Vendée Habitat conduira entre 2021 et 2024, des opérations de résidentialisation, consistant au réaménagement de l'ensemble des pieds d'immeubles du quartier (cheminements piétons, éclairage, stationnements, espaces d'agrément pour les locataires, végétalisation, déchets...).

Cette opération globale, estimée à 2 831 022 € HT fait l'objet d'une subvention de 812 000 € de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ainsi que d'une subvention de 500 000 €, apportée par la Ville de La Roche-sur-Yon.

La présente convention de financement conclue entre Vendée Habitat et la Ville développe les modalités de versement de cette subvention apportée par cette dernière. Il est proposé au conseil d'en approuver les termes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23 ACQUISITION DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS AUPRES DE LA SAS BROSSARDIERE AMENAGEMENT - LES DOMAINES DE LA BROSSARDIERE TRANCHES 1 ET 2

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Conformément à la convention de transfert des voiries et espaces communs signée le 4 mai 2017, le lotisseur la SAS BROSSARDIERE AMENAGEMENT a sollicité la Ville afin de procéder à la rétrocession des parcelles cadastrées section ZL numéros 128, 131 et 132 d'une surface de 23 165 m². Cette acquisition est réalisée à l'euro symbolique.

Le conseil municipal est appelé à approuver cette acquisition.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24 CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER AU PROFIT DE MADAME GRELLIER - 18 RUE FLORA TRISTAN

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre de sa politique de rationalisation de son patrimoine, la Ville procède progressivement à la cession des biens dont elle n'a pas ou plus l'utilité.

Une maison d'habitation située 18 rue Flora Tristan, parcelle cadastrée section DS n° 140p, d'une contenance d'environ 393 m², louée par Madame GRELLIER depuis le 1er septembre 2010 a été proposée à la vente au prix de 90 000 €. Il s'agit d'un ancien logement de fonction du groupe scolaire Flora Tristan dont la Ville n'a plus l'utilité. Ce bien dispose d'une surface habitable de 85 m². Il est proposé au conseil d'approuver cette cession.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE A MONSIEUR JEBBOUR - IMPASSE DE LA PETITE FORGE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession d'une emprise foncière située impasse de la petite Forge, d'une superficie d'environ 220 m², à prélever sur la parcelle cadastrée section BI numéro 818 au profit de Monsieur

JEBBOUR Ali au prix total estimé de 30 800€ soit 140€/m².

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26 CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE LA VILLE - VIDEOPROTECTION ET CABLAGE - RUE PASTEUR

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de servitude au profit de la Ville autorisant la pose de caméra de vidéoprotection et ses accessoires sur la propriété de Monsieur LADERRIERE Julien et Madame BARCIKOWSKI Carine, SCI LA-BA, 1 rue Pasteur à la Roche-sur-Yon, parcelle cadastrée section AL numéro 846.

**QUESTION ADOPTEE PAR,
35 voix POUR**

10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

27 CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON RELATIVE AU PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAUX PLUVIALES A LA POTINIÈRE

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de servitude au profit de la commune de la Roche-sur-Yon relative à des travaux d'assainissement individuels et plus particulièrement au remplacement de canalisations des eaux pluviales sur la parcelle cadastrée section CN numéro 32 située à la Potinière appartenant à Monsieur et Madame REIX.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28 CONVENTION SERVITUDE SYDEV - CHEMIN LEOPOLD GUILLET

Rapporteur : Monsieur François Caumeau

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de servitude, sans indemnité, au profit du SYDEV, pour l'installation de réseau d'alimentation souterraine, Chemin Léopold Guillet, sur les parcelles cadastrées section BT numéros 1, 366, 368.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29 CONVENTION SERVITUDE ENEDIS - LA COUTANCIERE

Rapporteur : Madame Françoise Bouet

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de servitude au profit de ENEDIS relative à des travaux de lignes électriques souterraines sur la parcelle ER 35 située à la Coutancière à la Roche-sur-Yon

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

30 INSTAURATION DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE SUR L'ANCIEN SITE FROGER, RUE OLOF PALME

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

L'ancien site de transits de déchets exploité par Monsieur FROGER, situé aux 31, 31b et 37 rue Olof Palme, a été dépollué. Toutefois, au regard de la pollution résiduelle subsistant dans le sol et le sous-sol, la Préfecture de la Vendée a élaboré un projet de servitudes d'utilité publique qui s'imposera à tout projet d'aménagement sur ce site. La Ville de La Roche-sur-Yon est aujourd'hui sollicitée par la Préfecture pour émettre un avis sur ce projet de servitudes, qui une fois adoptées, devront être annexées au Plan Local d'Urbanisme. Il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable à l'instauration de ces servitudes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

31 QUARTIER DES HALLES : AIDES A LA RENOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET FACADES

Rapporteur : Madame Frédérique Pépin

Dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation des devantures commerciales, de nouveaux dossiers sont présentés. Il est proposé au conseil d'accorder :

??? Au titre des aides aux façades

??? -6032 € pour M. Michaud, au 10-12 rue du passage

??? -1242 € pour M. Zhang (SAS E et K), au 16 rue des Halles

??? Au titre des aides aux devantures commerciales

??? -6930 € pour M. Michaud, au 10-12 rue du passage

??? -7000 € pour M. M. Zhang (SAS E et K), au 16 rue des Halles

??? -5616 € pour Mme Plissonneau, au 17 rue des Trois Piliers

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Monsieur Malik Abdallah, Madame Aurore Barreau.

32 TRANSFERT DE LA PROPRIETE DU COLLEGE DES GONDOLIERS AU PROFIT DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE - DELIBERATION MODIFICATIVE

Rapporteur : Madame Aurore Barreau

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 79 prévoit et conditionne le transfert des collèges appartenant aux communes au profit des départements. Par délibération n°31 du 21 mai 2019, le conseil municipal a approuvé le transfert à titre gratuit du collège des Gondoliers, situé 9 rue Champlain, au profit du Département. Toutefois, la Ville a depuis engagé une étude de sécurisation des abords des établissements scolaires, aussi, elle souhaite conserver une emprise foncière située devant le collège afin d'aménager un espace sécurisé lié au transport scolaire. Le conseil est appelé à modifier partiellement la délibération du 21 mai 2019 afin de régulariser la cession de la parcelle section BE numéro 786.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

33 MODIFICATION DE DOMANIALITE - LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLEMENT AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre de sa gestion du domaine public, la Ville procède à des déclassements du domaine public afin de développer des projets privés.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le lancement de l'enquête publique.

QUESTION ADOPTEE PAR,

35 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

34 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES CONCERNANT LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON EN 2019

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

L'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que «le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération de Conseil municipal.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver ce bilan.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

35 SECTEUR TROIS PONTS / SULLY / JACQUARD - DELEGATION DU DPU A L'EPF DE LA VENDEE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par délibération du 4 février 2020, la Ville a souhaité confier la maîtrise foncière du secteur de requalification urbaine Trois Ponts – Sully – Jacquard à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée par voie de conventionnement. Afin de mener à bien cette mission il convient de déléguer le Droit de Préemption Urbain à l'EPF de la Vendée.

Aussi, par délibération n° 35 du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a retiré partiellement la délégation accordée au Maire en matière de droit de préemption urbain sur le secteur Trois Ponts – Sully – Jacquard afin de pouvoir déléguer ce droit à l'EPF de la Vendée.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette délégation du droit de préemption urbain au profit de l'EPF de la Vendée sur le secteur Trois Ponts – Sully – Jacquard.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

36 TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE POUR L'ANNEE 2021

Rapporteur : Madame Frédérique Pépin

Pour l'exercice 2021, le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pourrait être de + 1.5 %.(source INSEE).

Cependant, la crise du covid a fragilisé l'ensemble du monde économique qui a exigé en 2020 un accompagnement important de l'Etat mais aussi des collectivités territoriales et notamment de la ville. A ce titre, une baisse de 20 % des tarifs a été appliquée pour l'année 2020. S'agissant de l'année 2021, il est important de trouver un équilibre entre maintien des capacités financières de la ville et soutien au monde économique.

C'est la raison pour laquelle il est proposé au conseil de ne pas appliquer pour 2021 l'indice d'évolution tarifaire et de maintenir les tarifs initialement votés pour 2020 par délibération n°12 du 21 mai 2019.

QUESTION ADOPTEE PAR,

35 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

37 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DES MANDATAIRES ELUS REPRESENTANT LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON AU SEIN D'ORYON

Rapporteur : Madame Frédérique Pépin

L'activité de la société ORYON s'articule autour de trois pôles :

- Le Développement Economique, qui regroupe les missions confiées par les collectivités locales en matière économique et les missions directement assurées auprès d'entreprises, ainsi que l'organisation d'évènements,
- Habitat et Projets Urbains, avec d'une part le service construction (maîtrise d'ouvrage logements et de bâtiments d'activité en propre, l'assistante à maîtrise d'ouvrage pour les Collectivités, les mandats publics ou privés, les contrats de promotion immobilière, la location-accession sociale), et d'autre part le service aménagement (concessions et conventions publiques d'aménagement confiées par des Collectivités, opérations d'aménagement en propre, mandats d'études),
- La Gestion Immobilière, avec la gestion locative de notre parc de logements et de locaux d'activités, ainsi que le service ParcExpo qui commercialise, gère et entretient les équipements publics des Oudairies et du Bourg-sous-la-Roche.

Le chiffre d'affaires comptable s'établit à 15.473 k€, contre 14.422 k€ en 2018. Cette évolution est due à l'activité Habitat Projets Urbains qui voit parallèlement son chiffre d'opérations annuel progresser de 12.559 k€ en 2018 à 14.323 k€. Il est proposé au conseil d'approuver les termes de ce rapport.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

38 EXPERIMENTATION D'UNE INDEMNITE D'ETUDE ET DE PROJET PROFESSIONNEL POUR LES ETUDIANTS EN MEDECINE GENERALE

Rapporteur : Madame Sophie Montalétang

Il est proposé au conseil, pour faciliter l'installation de jeunes professionnels à La Roche-sur-Yon, de créer, à compter du 1er septembre 2020, d'une indemnité d'étude et de projet professionnel pour les étudiants en médecine générale de la 3e année à la 6e année d'étude, à hauteur de 600 euros bruts par mois (dans la limite de 10 indemnités mensuelles versées simultanément).

QUESTION ADOPTEE PAR,

35 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

39 STATIONNEMENT PAYANT - RAPPORT ANNUEL 2019 DU TRAITEMENT DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Suite à la mise en place de la dépenalisation du stationnement au 1er janvier 2018, l'utilisateur ne règle plus un droit de stationnement, mais une redevance d'utilisation du domaine public. En cas de non paiement ou de paiement insuffisant,

l'usager ne commet plus une infraction, mais doit s'acquitter du paiement d'un Forfait de Post Stationnement (FPS). Les usagers qui souhaitent contester le bien fondé du FPS doivent formuler, en premier niveau, un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès de la Ville. Conformément au décret du 2015-557 du 20 mai 2015, un rapport annuel sur les RAPO doit être présenté à l'assemblée délibérante. Il est proposé au conseil d'en prendre acte.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

40 AUTORISATION DE SAISIE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT CINEMATOGRAPHIQUE

Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel

Le conseil municipal, par ses délibérations du 19 septembre 2017 et du 2 juillet 2019 a entériné le choix de transférer le cinéma Le Concorde pour améliorer son offre cinématographique et son attractivité.

Ce transfert se fait dans le cadre d'un projet plus global de redynamisation du centre-ville et dans le projet coeur de ville.

Il permettra de créer un cinéma de 4 écrans, avec 450 places, dont 15 places PMR. L'exploitation en sera confiée à l'EPCCCY, gérant actuel du Concorde. La gestion du cinéma sera gérée par le biais d'une mise à disposition des locaux. Indépendamment du permis de construire, l'extension d'une salle de cinéma est soumise à autorisation en Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDACi). Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à la saisir.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Monsieur Malik Abdallah.

41 PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE LA VIGNE AUX ROSES (PRIR) : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE CULTURELLE PRIR

Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin

Dans le cadre du PRIR de la Vigne aux Roses, une "démarche culturelle PRIR 2020-2023" sera lancée.

Cette démarche, étalée sur 4 ans et inscrite dans la maquette financière du projet pour un montant total de 88 336 Euros HT, intégrera de multiples actions, temps forts et supports déroulés sur le quartier et discutés directement avec les habitants.

Les objectifs de cette démarche sont les suivants :

- Faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants ;
- Accompagner la mutation urbaine progressive du quartier ;
- Développer le vivre ensemble dans le quartier.

Pour ce faire, la Ville de La Roche-sur-Yon a lancé un Appel à Projets permettant, après études des candidatures et auditions, de retenir le candidat qui animera et pilotera la démarche, durant les 4 prochaines années.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal, de valider la candidature de la compagnie "Nejma", retenue par la collectivité après auditions, ainsi que le montage financier de cette démarche.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

42 MUSEE - DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'ETAT AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Il est proposé au conseil d'approuver les demande de subventions à l'Etat au titre de l'année 2020 pour les acquisitions, restaurations, expositions et publications menées par le musée municipal en 2020.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

43 DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DES ACTIONS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2020

Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel

La Ville de La Roche-sur-Yon mène une politique d'éducation artistique et culturelle dense et diversifiée. En partenariat avec les équipements culturels structurants et le réseau associatif très dynamique du territoire, elle met en œuvre des dispositifs et des projets à destination de publics très variés, du plus jeune public aux adultes.

L'Etat a réaffirmé, suite aux événements de janvier 2015, toute l'importance de l'éducation artistique et culturelle comme facteur de cohésion sociale, de formation de citoyens responsables et autonomes, et de diffusion des valeurs républicaines.

La Ville de La Roche-sur-Yon a consolidé en 2019 cette démarche de préservation et de transmission d'un socle culturel commun en signant et mettant en œuvre sur son territoire un Contrat Local d'Education Artistique et culturelle (CLEA). Ce dispositif contractuel de soutien est proposé par le Ministère de la Culture aux collectivités territoriales désireuses de renforcer leurs actions d'éducation artistique et culturelle.

Dans ce cadre, Il est proposé au conseil de solliciter une subvention de l'Etat afin d'assurer le maintien et le développement des parcours d'éducation artistique et culturelle et des projets prévus en 2020.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44 AIDES A LA CREATION ARTISTIQUE 2020

Rapporteur : Monsieur Aurélien Roho

La Ville de La Roche-sur-Yon met en œuvre un dispositif d'aide à la création, à la diffusion et au projet artistique sous forme d'une aide financière (30 000€ votés chaque année au budget).

L'objectif est de soutenir tout au long de l'année la création professionnelle dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, danse, arts de la rue et du cirque, musique) et des arts visuels.

Les compagnies et associations dont les projets répondent aux critères fixés et qui ont fourni des bilans des créations précédemment subventionnées peuvent bénéficier de ce dispositif.

Dans ce cadre,

- la compagnie La Mouche sollicite une aide à la création pour le spectacle "De misère et d'amour", une adaptation théâtrale et musicale de poèmes de Gabriel Randon, dit Jehan-Rictus, un poète et chansonnier qui écrivit sur le thème de la pauvreté au tournant des 19e et 20e siècles. Il est proposé au conseil d'accorder une subvention de 3 000€.

- la compagnie Aniaan sollicite une aide à la création pour le spectacle chorégraphique "Appuie-moi sur toi", un trio alliant approches hip-hop et contemporaine et porté par Lise Dusuel, assistante chorégraphe de Mickaël Le Mer pour la compagnie S'Poart. Il est proposé au conseil d'accorder une subvention de 3 000€.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

45 EXONERATION DU LOYER 2020 DU CENTRE SPORTS ET LOISIRS

Rapporteur : Madame Myriam Ratier

Le Centre Sports et Loisirs œuvre pour le développement des pratiques sportives à La Roche-sur-Yon, tout en contribuant au rayonnement des équipements sportifs de la Ville et de l'Agglomération auprès des acteurs du monde sportifs, à l'échelle nationale.

Pour assurer sa mission, le CSL a en gestion le bâtiment situé au 50, impasse Joseph Guillemot à La Roche-sur-Yon, comprenant des locaux d'hébergement, de restauration et des annexes (salles de réunion).

En application de l'article 7 de la convention de gestion signée entre la Ville de La Roche-sur-Yon et le Centre Sports et Loisirs, en date du 04/07/2019, valable jusqu'au 31/12/2020, la redevance annuelle due par le CSL est de 71 000€, payable en fin d'année.

Le président du CSL, Monsieur Sébastien Allain, a adressé un courrier en date du 20/07 dernier à Monsieur le Maire expliquant sa situation financière délicate, directement issue de la crise sanitaire liée au COVID : activité, et donc chiffre d'affaire, quasi nuls du 17/03 au 30/06 2020.

Aussi, afin de ne pas rendre la situation financière de l'établissement plus périlleuse, malgré les aides accordées par l'Etat, le président du CSL sollicite, à titre exceptionnel, l'exonération du loyer 2020, ceci dans le cadre de la politique de soutien de la Ville menée auprès des associations et des établissements publics, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 23/04/2020. Il est proposé au conseil d'accéder à cette demande.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Monsieur Sébastien Allain, Madame Myriam Ratier, Monsieur Dominique Guillet, Madame Béatrice Bichon Bellamy.

46 ANNULATION DU REMBOURSEMENT DE L'AVANCE ATTRIBUEE A LA ROCHE-SUR-YON VENDEE HANDBALL

Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain

La situation financière du RVHB est très préoccupante : la CNCG, en charge du contrôle de sa bonne gestion financière, constate une comptabilité qui ne cesse de se dégrader : une prolongation du plan d'apurement jusqu'au 30/06/2021 est actée.

Malgré les efforts entrepris, les effets escomptés ne sont pas à la hauteur des projections.

A cela, la crise sanitaire du COVID est venue limiter les bénéfices attendus (annulation de la Roche Run Color, recettes buvette).

Le club reste motivé mais, pour faire face à cette situation, il demande à la Ville l'annulation du remboursement de l'avance octroyée en 2019 (50 000€, remboursable de 2020 à 2023).

Il est proposé au conseil de confirmer son soutien au RVHB en annulant le remboursement de l'avance.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.